

Arrêté

OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne après réussite à examen professionnel

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE LOIRE ;

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise, et particulièrement l'article 6, 2° alinéa ;

Considérant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

VU le tableau de classement,

CONSIDERANT que 49 quotas de recrutements sont satisfaits,

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, les fonctionnaires désignés ci-après, avec effet au 01/07/2023 :

CHARDON Romain	Syndicat de gestion des eaux du BRIVADOIS
FLASSAYER Hervé	Commune de SAINTE SIGOLENE
MONTEIL Clément	Syndicat de gestion des eaux du BRIVADOIS

ARTICLE 2 : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et aux collectivités employeurs des agents concernés.

ARTICLE 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly-Saint-Marcel, le 27 juin 2023,

Le Président,
Michel CHAUPUIS



AR Prefecture

043-284300027-20230628-202311-AR
Reçu le 28/06/2023